

346

MAIRIE DE
SAINT-GENES-CHAMPESPE
PUY-DE-DOME

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Code Postal : 63 850

Tél. et Fax : 04 73 22 31 84

Nombre de Conseillers
en exercice : 11
présents : 10
votants : 10

L'an deux mille neuf, le vingt-six juin,
le **Conseil Municipal de la Commune de SAINT-GENES-CHAMPESPE**, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur **Gérard VESSERE**, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 22 juin 2009.

Présents : Gérard VESSERE, Daniel GAYDIER, Corinne GATIGNOL, Patrick MINET, William PHELUT, Odette BRASSIER, Guy IGNATIOUK, Didier PRZYBYLA, Serge CHARBONNEL et Frédéric PAPON.

Absent : Roland PERRON.

Secrétaire de séance : Didier PRZYBYLA.

Reçu à la Sous-Préfecture
d'ISSOIRE, le
30 JUIN 2009



Objet : ZONAGE D'ASSAINISSEMENT.
APPROBATION DU ZONAGE D'ASSAINISSEMENT.

Monsieur le Maire rappelle aux membres présents qu'en application de l'article L 2224-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, les communes doivent délimiter après enquête publique :

- les zones d'assainissement collectif où elles sont tenues d'assurer la collecte des eaux usées domestiques et le stockage, l'épuration et le rejet ou la réutilisation de l'ensemble des eaux collectées,

- les zones relevant de l'assainissement non collectif où elles sont seulement tenues d'assurer le contrôle de ces installations et si elles le décident, le traitement des matières de vidange et, à la demande des propriétaires, l'entretien et les travaux de réalisation et de réhabilitation des installations.

Monsieur le Maire rappelle qu'à cette fin, par délibération en date du 12 novembre 2006, le Conseil Municipal a décidé de faire réaliser une étude préalable à l'établissement du zonage d'assainissement de la commune.

A l'issue de cette étude, et par délibération du 6 mai 2009, le Conseil Municipal s'est prononcé favorablement sur le projet de délimitation du zonage réglementaire précité et a décidé de sa mise à l'enquête publique.

DEPARTEMENT DU PUY DE DOME

COMMUNE DE St GENES CHAMPESPE

ETUDES DE ZONAGE D'ASSAINISSEMENT



ETUDE DE ZONAGE DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF ET NON COLLECTIF

Bureau d'Etudes - Assainissement - Environnement - Valorisation Agricole - Urbanisme

CHARGE D'ETUDE : Jean-Pierre NAUD
PLANCHE :
ECHELLE : 1/10000 et 1/2500

Dessiné le : 01.07.2008 Par : Antoine LENTZ
Modifié le : 11.05.2009 Par : Christine BARRAND



Légende

- Zone d'assainissement collectif existant
- Zone d'assainissement collectif future

Toute habitation située à l'extérieur des zones d'assainissement collectif relève de l'assainissement non collectif
*Dispositif d'assainissement réalisé en domaine privé à la charge du propriétaire et, dans la plupart des cas, selon les techniques de l'assainissement individuel

